



UNION CALANQUES LITTORAL

La vérité sur la pollution de l'usine d'alumine de Gardanne

(18 février 2019)

Rejets en mer.

Une façon de masquer la réalité.

Pour minimiser la nocivité des rejets en mer, la société Alteo déclare dans un communiqué, « qu'il n'y a pas d'impact sanitaire des rejets en mer de l'usine ». C'est une façon habile de détourner l'attention sur ce qui se passe réellement dans la partie marine du Parc national des Calanques.

On se trompe de cible.

Au départ, les études de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail) ont montré que tous les échantillons de poissons et autres organismes marins analysés, de la zone d'impact du rejet (ZI) ou de la zone de référence (ZR) sont contaminés, sans exception ! Dans le détail (rapport du 21 décembre 2015), les taux sont supérieurs dans la zone ZI à ceux de la zone ZR pour de nombreuses espèces (congre, rouget, merlu, sébaste, sar, dorade...) pour l'aluminium (p. 13), l'arsenic (p.14), le mercure (p. 18), le manganèse (p. 19), le plomb (p. 21), le titane (p. 22), le vanadium (p. 23).

Même si pour certains les taux sont peu élevés, on mesure l'ampleur de la situation ! Autrement dit, si vous consommez du poisson, vous ne pouvez pas faire autrement que d'absorber une dose de produits toxiques. Heureusement que les experts précisent que les concentrations ne dépassent pas, pour l'instant, les valeurs d'alerte. Effectivement, si on consomme du poisson une fois par semaine et qu'on enlève la tête et les viscères, on ne devrait pas présenter des signes d'intoxication.

En fait une telle investigation était parfaitement inutile. On venait d'enfoncer une porte ouverte, en oubliant l'essentiel.

L'impact concerne la flore, la faune marines et leurs écosystèmes.

L'essentiel n'est pas l'impact sur les humains mais **l'impact sur la flore, la faune marines et leurs écosystèmes**. Contrairement aux humains, les animaux marins évoluent dans un milieu contaminé et consomment des organismes contaminés à tous les repas et à longueur d'année. C'est cet impact qui est en cause, notamment chez les super prédateurs que sont les gros poissons et les dauphins. Rien de sérieux n'a été fait à ce sujet et ce n'était pas la cible demandée à l'ANSES.

De nombreuses recherches ont mis en évidence des concentrations très élevées en métaux lourds chez les dauphins trouvés morts au rivage et responsables de leur empoisonnement. Même les œufs et les embryons des oiseaux de mer sont contaminés avant éclosion ! Par ailleurs, aucune étude n'a été conduite sur l'impact de cette pollution sur les formes juvéniles (gamètes, œufs, larves, alevins...)

généralement beaucoup plus sensibles que les adultes. Les cycles de vie s'en trouvent tronquées, ce qui explique la raréfaction de certaines espèces telles que les oursins par exemple.

La réalité sur l'ampleur des rejets.

L'ANSES ne se rapporte pas toujours aux tableaux des pourcentages rassurants d'Alteo, mais aux quantités réelles déversées en mer. Par exemple, l'Agence fait état de rejets annuels évalués à 2880 tonnes pour l'aluminium, 26 tonnes pour le vanadium, 9 tonnes pour le titane, 4 tonnes pour l'arsenic et le molybdène, 700 kg pour le chrome, 30 kg pour le plomb, 8 kg pour le cadmium (p. 24 du rapport du 2 février 2015). Est-il vraiment nécessaire de réaliser des investigations molysmologiques et d'y consacrer un budget conséquent, connaissant la grande toxicité de substances telles que l'arsenic et l'aluminium et les quantités rejetées dans un milieu aussi sensible ? Il aurait été plus utile de consacrer ce financement à la mise en place de traitement de dépollution performants permettant d'arrêter le rejet.

Situation préoccupante pour l'avenir.

On peut dire, sans trop se tromper, que la situation est préoccupante car si le rejet industriel devait se poursuivre sur plusieurs années, on assisterait immanquablement à une augmentation continue de la charge polluante pour la simple raison que la plupart des polluants incriminés ne **sont pas biodégradables**, donc indestructibles.

Les conséquences toxicologiques de cet accroissement de la contamination de l'eau de mer seraient encore aggravées par une concentration accrue des métaux le long des **chaines alimentaires** et au sein des écosystèmes. L'impact deviendrait majeur pour les prédateurs situés en bout de chaînes alimentaires, au premier plan desquels la plupart des poissons !

Dépôts à terre.

Même déclaration rassurante.

La société Alteo a déclaré, dans un communiqué : « Ce sont des déchets non dangereux qui ne présentent pas de risque sanitaire », sans faire référence à des investigations précises.

La monstruosité du dépôt de Mange-Garri.

Les dépôts s'étendent sur une surface de près de 150 hectares, dans une zone anciennement classée « espaces verts » au PLU. Il faut avoir vu ce cloaque, d'un volume colossal de 5.600.000 m³, pour en mesurer la monstruosité. Il s'agrandit au rythme de 300.000 tonnes par an, soit 15.000 camions de 20 tonnes !

Des indices d'impact préoccupants.

En plus du massacre de cet ancien coin de verdure et de promenade, ces dépôts représentent-ils une menace pour la santé des populations environnantes ?

Les études ne permettent pas de conclure définitivement, mais elles indiquent les voies prioritaires d'investigations complémentaires urgentes.

D'après les chercheurs Noack et Mangebeau, l'analyse d'échantillons de poussières, lors d'envolées par grand vent, a révélé qu'elles transportaient de l'hydroxyde et de l'oxyde d'aluminium. Ce résultat est préoccupant quand on connaît le pouvoir toxique de l'aluminium sur les métabolismes cellulaires.

Hexagone a révélé la présence de nombreux métaux dans ces dépôts, dont certains à des taux très élevés, soit, par concentrations décroissantes : fer, aluminium, titane, chrome, vanadium, zirconium, zinc, cuivre, thorium, plomb, nickel, cadmium, uranium.

La CRIIRAD (Commission de recherche et d'impact indépendantes sur la radioactivité) a mis en évidence des quantités anormales de produits radioactifs, notamment la présence de l'uranium 238 (environ 140 Bq/kg) et de thorium 232 (environ 340 Bq/kg).

Air Paca, organisme agréé par le ministère de l'environnement, a réalisé, de février 2017 à février 2018, une étude sur 7 zones de prélèvement. Ce travail a révélé :

- . La présence de particules fines en suspension (PM, de l'anglais « Particulate Matter) dont les valeurs s'échelonnent de 16 à 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules PM 10 et de 9 à 12 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules PM 2,5.
- . L'influence des sites industriels (dépôt de Mange Garri, Usine d'alumine de Gardanne) sur cette pollution particulaire.
- . Les particules PM 10 peuvent pénétrer dans l'appareil respiratoire et les particules 2,5 s'introduire dans les alvéoles pulmonaires.
- . La charge en particules de l'air est aggravée par les vents et notamment par l'envol de poussières par vents forts.
- . Les particules peuvent être chargées en métaux, notamment par l'aluminium, ce qui n'est évidemment pas étonnant pour une usine qui fabrique de l'alumine.

Des contradictions préfectorales alarmantes.

Récemment, 2000 tonnes de déchets industriels de Mange-Garri ont été transportés jusqu'à Bayonne et entreposés sur le port, pour utilisation par l'aciérie de Celsa.

Comment se fait-il que le préfet des Landes et celui des Pyrénées atlantiques aient non seulement refusé l'utilisation de ces déchets industriels, en raison de leur radioactivité et de leur charge en polluants et ordonné leur retour à Gardanne et que le préfet des Bouches-du-Rhône le tolère ?

Epilogue.

Si le rejet en mer n'a aucun impact comme le déclare l'industriel, on se demande pourquoi on ne le supprime pas ? On éviterait ainsi un gaspillage considérable. En effet, ces eaux « inoffensives », au volume considérable, pourraient servir utilement, sur place, à l'irrigation et à la recharge des nappes phréatiques, dans le cadre de la raréfaction de l'eau liée au changement climatique annoncé.

En fait, comment peut-on encore tolérer qu'un industriel empoisonne la vie marine d'un Parc national avec la complicité des autorités responsables. Comment peut-on bafouer les règlements, les lois et les accords internationaux jusqu'à discréditer l'Etat français, alors qu'il suffirait de mettre en place une station d'épuration performante ! Comment tolérer les dépôts à terre de déchets industriels pollués à proximité des habitations alors que les techniques existent pour s'en débarrasser !

Faudra-t-il avoir recours à d'autres actions en justice et à d'autres démonstrations musclées ?

Henry Augier
Président d'UCL

Michel Mazzoleni
Chargé de mission, représentant UCL à la CSS